

Personnel Encadrement MIXTE (Cumul des fonctions) :

Prévention des risques liés à l'amiante - sous-section 4

« Interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante »



Formation obligatoire selon arrêté du 23 février 2012

Compétences visées :

- Comprendre et appliquer les exigences de la réglementation,
- Concevoir la démarche de prévention du risque amiante,
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues.

Objectifs :

Acquérir les compétences nécessaires pour que le stagiaire soit capable d'organiser et piloter les interventions en sous-section 4 et développer ses compétences en préventions.

Durée de la formation :

5 jours consécutifs ou 3+2 (35h)

Effectif maximum : 10 participants

Tarifs groupe : Nous consulter

Tarifs par stagiaire : 1400 € HT

Pré requis :

- Aptitude médicale au poste de travail,
- Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Public concerné :

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur

Lieu de stage et la plateforme :

GESTES Formation
6 chemin des mèches
94000 CRETEIL

Activité d'encadrement en sous-section 4 :

- Préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs,
- Prise en compte de sa responsabilité au regard des risques professionnels,
- Mobilisation et management des acteurs internes et externes,
- Analyse du risque pour l'intervention sur MCA ;
- Définition des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli de l'intervention et au traitement des déchets ;
- Définition des moyens humains et financiers ;
- Choix et validation des améliorations ;
- Evaluation des impacts des mesures d'amélioration mises en œuvre.

Contenu et déroulement de la formation :

- Le risque amiante : origines, caractéristiques et propriétés, les effets sur la santé,
- Identification des matériaux contenant de l'amiante, Les documents de repérages et l'analyse critique
- Les différentes réglementations : Code de la santé publique, Code du travail et de l'environnement et transport ainsi que leurs évolutions,
- Comment rédiger un mode opératoire selon le décret 4 mai 2012, définir le niveau d'empoussièrement de chaque processus, choisir les méthodes de travail, les procédures de décontamination, gestion des déchets, choix des EPI et des EPC, définir la durée d'intervention,
- L'organisation et la définition des conduites à tenir dans les situations d'urgence,
- La communication des consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques.

Moyens pédagogiques déployés :

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur. Environ 1000 m2 d'atelier disponibles pour mise en situation pratique. Plateforme équipée de tout le matériel nécessaire à la prévention des risques (EPI, sas de décontamination...)
- Documents techniques et supports remis en cours ou à la fin du stage.
- Formateur formé par l'INRS

Evaluation et sanction de stage :

- Le stagiaire est évalué suivant le référentiel INRS avec une évaluation théorique en QCM et une évaluation pratique.
- Remise d'une attestation de compétence valable 3 ans.